

**Réglement Cani-Trail et Cani-Rando « VALLEE DE LA SONNETTE »  
BEAULIEU SUR SONNETTE  
Dimanche 13 Novembre 2022**

## **ORGANISATION**

La 1ère édition du Cani-trail et de la Cani-Rando de la Vallée de La Sonnette est organisée le dimanche 13 Novembre 2022 par l'association des amis du Trail de La Sonnette.

Contacts : Mme Alexandra Quichaud 0651401289  
M.Fabien Declercq 0660336521  
Mail : alexandraquichaud@gmail.com  
declercqfd@aol.com

La participation au Cani-Trail ou à la Cani-Rando de la Vallée de La Sonnette entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement et de l'éthique de la course.

Les épreuves sont organisées sous l'égide de la FFST, les participants devront donc se conformer aux règles de course émises par la FFST :

<https://ffstmushing.org/wp-content/uploads/2021/08/R.T.S.-F.F.S.T.-2.pdf>

## **PRESENTATION**

Le Cani-trail est une course se déroulant par équipe de 2, composée d'un coureur à pied (le runner) et d'un chien relié au coureur par une longe et un harnais.

## **INSCRIPTIONS**

100 équipages sont attendus au maximum.

La date limite des inscriptions est fixée au samedi 12 novembre minuit via notre site internet Runandbike2022.ikinoa.com (ouverture du site le 1<sup>er</sup> octobre 2022)

Inscription possible sur place jusqu'à trente minutes avant le départ, dans ce cas le coût de l'inscription sera majorée de deux euros.

## **PARCOURS ET PROGRAMME**

Une épreuve chronométrée (Cani-Trail) est proposée sur la distance de 9.5km, accessible aux personnes nées avant le 13 Novembre 2004.

Le prix par équipage sera de 8 euros licenciés « sports canins », 10 euros non licenciés.

L'inscription ne sera possible que si accompagnée d'une licence « sports canins » ou certificat médical course à pied (supplément 2 euros)

Une épreuve non chronométrée (Cani-Rando) est proposée sur la distance de 7.5km, accessibles aux personnes nées avant le 13 Novembre 2004 (licenciées ou non).

Le prix par équipage sera de 4 euros.

7H30 : ouverture du retrait des dossards

10H40 : briefing

10H45 : départ en ligne du Cani-trail

10H50 : départ en ligne de la Cani-rando

Le départ aura lieu depuis la pâture située à proximité de la mairie de Beaulieu Sur Sonnette.  
L'arrivée sera jugée au même endroit.

Il n'est pas prévu de bagagerie ou de consigne.

## **DOSSARDS**

Le coureur (Cani-Trail uniquement) se verra remettre un dossard. Il est fourni par les organisateurs et doit être porté sur la poitrine ou sur le ventre et resté visible en permanence et en totalité pendant toute la course.

## **REGLES COURSE**

Les parcours seront fléchés et des signaleurs présents sur les intersections.

Les chiens devront être âgés de 18 mois au moins à la date de l'épreuve. Tous les chiens sont admis à l'exception de ceux appartenant à la catégorie 1.

Les chiens de catégorie 2 sont admis mais devront être équipés d'une muselière adaptée leur permettant d'ouvrir la gueule pour respirer correctement et de se désaltérer pendant la course.

Les chiennes gestantes ou allaitantes ne sont pas autorisées à courir.

Les chiens devront être à jour de leurs vaccinations (voir règlement FFST), identifiés par tatouage ou puce électronique et en bon état de santé.

Equipements: le chien devra être muni d'un harnais de traction, le coureur muni d'un baudrier ou d'une ceinture et d'une ligne de trait pour le relier au chien. La ligne de trait ne devra pas excéder 2 mètres.

Le chien doit toujours se trouver devant le coureur, il est interdit au coureur de tirer son chien.

Un VTT fermera la course afin de s'assurer qu'aucun concurrent n'est en difficulté.

En cas d'abandon, le coureur doit obligatoirement prévenir l'organisation (chronométrage arrivée ou signaleur)

L'épreuve se déroulera à 95% sur sol naturel (chemin et sol forestier) et 5% sur bitume. Il est obligatoire de respecter la nature (faune et flore) et ne rien jeter par terre, ainsi que de rester sur le circuit balisé.

Les concurrents doivent respecter les consignes de l'organisation et des signaleurs et ne pas effectuer d'actions dangereuses pour autrui. Des consignes et rappels de règlement seront donnés lors du briefing.

Tout manquement au respect de ces règles de courses entraînera la disqualification de l'équipage.

## **RAVITAILLEMENT**

Un ravitaillement solide-liquide sera disponible dans la zone de départ et d'arrivée située derrière la mairie de Beaulieu sur Sonnette.

Des bassines contenant de l'eau seront disposés en plusieurs points du parcours pour les chiens (zone départ-arrivée plus deux points sur le parcours).

Des WC seront disponibles dans la cour de la mairie.

## **CLASSEMENT ET RECOMPENSES**

Seuls les équipages passant la ligne d'arrivée et ayant accompli la totalité du parcours seront classés.

Une récompense sera remise aux trois premiers hommes et trois premières femmes.

La remise des récompenses sera effectuée dans la salle des fêtes située dans la cour de la mairie.

## **SECURITE ET ASSURANCE MEDICALE**

La sécurité sera assurée par l'organisation (les bénévoles) ainsi que les Sapeurs pompiers de l'USDP16 (Ambulance et trois pompiers) qui veillent à la sécurité des concurrents et au bon déroulement de l'épreuve.

## **ASSURANCE**

L'organisation souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve.

La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents, avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages et séquelles ultérieurs qui pourraient survenir du fait de l'épreuve.

## **ANNULATION D'UNE INSCRIPTION**

Toute demande d'annulation d'inscription devra être faite par mail à : [Ddeclercq@aol.com](mailto:Ddeclercq@aol.com)

Aucun désistement n'est enregistré par téléphone ou courrier.

Les inscriptions annulées seront remboursées jusqu'à la veille de l'épreuve

## **ANNULATION DE LA COURSE**

Si la course devait être annulée pour cause de force majeure, météo par exemple, l'organisateur proposera un remboursement complet ou partiel en fonction des sommes déjà engagées.

## **DROITS A L'IMAGE**

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve. Il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.